

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 FEVRIER 2008**

**Délibération
n° 2008.02.003**

**Village d'entreprises
Les Molines - Lot
n°2A " VRD -
Eclairage public " :
avenant n°4**

LE VINGT HUIT FEVRIER DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 février 2008**

Membres présents :

Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Denis DOLIMONT, Bernard CHARRIER, Michel BRONCY, Robert CHABERNAUD, Bernard SAUZE, Lionel MERONI, Bernard ALLIAT, Jean-Claude BESSE, Bernard BIRONNEAU, André BONICHON, Jean-Claude BONNEVAL, Jean BOUGETTE, Michel CHAVAGNE, Jean-Yves DE PRAT, Jean DUMERGUE, Guy DUPUIS, François ELIE, Annie FOUGERE, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Patrick GEAY, Maurice HARDY, Didier LOUIS, Jean MARDIKIAN, Gérard MARQUET, Rolland MIGNONNEAUD, Daniel OPIC, Alain PIAUD, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER, Jacqueline WILDE

Ont donné pouvoir :

Jean-Pierre GRAND à Lionel MERONI

Excusé(s) :

Philippe MOTTET, Louis DESSET, Martine FAURY, Cyrille NICOLAS, Jean-Jacques SYOEN

Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Michel HUMEAU par Patrick GEAY, Jean-Claude MOGIS par Rolland MIGNONNEAUD, Patrick RIFFAUD par Jacqueline WILDE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / VILLAGE
D'ENTREPRISES - LES MOLINES

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

VILLAGE D'ENTREPRISES LES MOLINES - LOT N°2A " VRD - ECLAIRAGE PUBLIC " : AVENANT N°4

Par délibérations n°156 du 23 juin 2006 et 305 du 26 octobre 2006, le conseil communautaire a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la création d'un village d'entreprises sur le site des Molines.

La commission d'appel d'offres du 25 janvier 2007 a retenu l'offre variante de la société COLAS Sud Ouest – ZE Ma Campagne – 16000 Angoulême pour un montant de 386 815 € HT, soit 462 630,74 € TTC.

Trois avenants précédents ont porté le montant du marché à 439 158,10 € HT, soit une augmentation de 13,53 % par rapport au montant initial.

La passation d'un avenant n°4, décomposé de la façon suivante, est nécessaire :

Aménagement des îlots A et B devenus impraticables après les intempéries, pour permettre l'accès des engins élévateurs de pose de charpente métallique et de bardage.

| | |
|----------------------|---------------|
| - Déblais ordinaires | 2 889,90 € HT |
| - Couche de forme | 4 421,30 € HT |

| | |
|-----------------------------|---------------|
| Montant total en plus value | 7 311,20 € HT |
|-----------------------------|---------------|

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 24 janvier 2008,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 27 février 2008,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°4 au lot n°2A « VRD – éclairage public » confié à la société COLAS Sud Ouest – Ma Campagne – 16000 ANGOULEME, ayant pour objet la réalisation de travaux supplémentaires d'un montant total en plus value de 7 311,20 € HT.

Le montant du marché est porté à 446 469,30 € HT, soit une augmentation de 15,42 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant,

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique - article 2312.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

04 mars 2008

Affiché le :

05 mars 2008